Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260205-2026_02_013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Date de la convocation : 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le jeudi 5 février à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette procuration à Mme Lognoné Jamila et Mr Olivier TUFFIER procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal.
Secrétaire : MR PRIGENT Guy a été élu secrétaire.

REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR EXTERIEUR

Madame Lognoné informe le conseil municipal que le défibrillateur extérieur est en mauvais état et il s'avère nécessaire de le remplacer. Mme La Maire présente à l'assemblée un devis de 1529.00 € HT soit 1834.80 € TTC de chez Sano et pharm.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **EMET** un avis favorable au remplacement du défibrillateur actuel
- **EMET** un avis favorable au devis de Sano et Pharm pour un coût TTC de 1834.80 € soit 1529.00 € HT
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer le devis et la facture à intervenir

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH



Certifié exécutoire par transmission, Le 16/02/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lydie DOMANCICH

